

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34283

présenté par

M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 56

A la première phrase de l'alinéa 35, après le mot :

« effectifs »,

insérer les mots :

« , de niveau des pensions et de niveau de vie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le rapport public prévu intègre l'évolution prévue du niveau de vie et du niveau des pensions afin d'avoir une analyse qui ne se limite pas à l'évolution démographique et d'espérance de vie.